



Schweizer Wanderwege
Suisse Rando
Sentieri Svizzeri
Sendas Svizeras



Lignes directrices Suisse Rando

Adoptées par l'assemblée l'Assemblée générale
du 21 mai 2005

- 1 Les présentes Lignes directrices sont pour Suisse Rando un instrument de gestion primordial et à caractère obligatoire. Un résumé en sera fait pour représenter Suisse Rando à l'extérieur.
- 2 En cas de divergence entre le texte allemand des Lignes directrices et la traduction française, c'est le texte allemand qui fait foi.
- 3 L'utilisation de la forme masculine dans ce texte implique également la forme féminine.

Table des matières		<i>Page</i>
	Définitions des termes utilisés	3
1.	Histoire et évolution de Suisse Rando	4
2.	Analyse du contexte	
2.1.	Evolution de la société	5
2.2.	Contexte politique	6
2.3.	Nature et environnement	6
2.4.	Evolution de la randonnée pédestre	7
3.	Visions de Suisse Rando	
3.1.	Les visions pour la randonnée pédestre	8
3.2.	Les visions pour les chemins de randonnée pédestre	9
4.	Philosophie de Suisse Rando	10
5.	Principes et objectifs	
5.1.	Membres	11
5.2.	Direction et organisation	12
5.3.	Randonnée pédestre	13
5.4.	Chemins de randonnée pédestre	14
5.5.	Protection de la nature et de l'environnement	16
5.6.	Marketing, communication, lobbying	17
5.7.	Finances	18
5.8.	Coopérations	19
 Annexe		
-	Aperçu de la collaboration et de la répartition des tâches entre Suisse Rando, les associations cantonales de tourisme pédestre (ACTP) et les tiers	21-24

Définitions des termes utilisés

Signification des termes utilisés dans les Lignes directrices:

Termes spécifiques à l'association

Suisse Rando -> Fédération Suisse de Tourisme Pédestre FSTP

Par Suisse Rando, on entend toujours l'association prise comme un tout (instances dirigeantes de Suisse Rando et associations cantonales de tourisme pédestre). Dans les cas spécifiques, la mise en œuvre des objectifs, des activités et des prestations est du ressort des instances dirigeantes de Suisse Rando et/ou des associations cantonales de tourisme pédestre concernées, en fonction des structures d'organisation données et du règlement des compétences.

Instances dirigeantes de Suisse Rando

Par instances dirigeantes de Suisse Rando, on entend explicitement le Conseil de Suisse Rando avec ses commissions/groupes de projets et la direction du secrétariat de Suisse Rando.

Associations cantonales de tourisme pédestre (ACTP) (jusqu'à présent: sections)

On entend par ce terme chacune des associations cantonales de tourisme pédestre ainsi que l'association de tourisme pédestre de la principauté du Liechtenstein, qui sont les membres constitutifs de Suisse Rando.

Termes techniques

OFROU

Office fédéral des routes

LCPR

Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre

SIG

Système d'information géographique

Locomotion douce

La Locomotion douce couvre les déplacements effectués au moyen de la force musculaire, donc les déplacements à pied, en vélo, en patins à roulettes. La locomotion douce comprend tout particulièrement le trafic piétons et la randonnée, le cyclisme ainsi que les déplacements effectués au moyen d'engins tels qu'inline-skates ou trottinettes.

Signalisation

Terme d'ensemble couvrant toutes les mesures pour signaler les chemins de randonnée pédestre (en particulier le balisage et le balisage intermédiaire).

Réseau de chemins de randonnée pédestre

Un réseau de chemins de randonnée pédestre comprend les chemins de randonnée pédestre reliés entre eux de manière fonctionnelle. On peut faire une distinction entre les réseaux locaux, les réseaux régionaux/cantonaux et les réseaux nationaux de chemins de randonnée pédestre.

Itinéraire de randonnée pédestre

Un itinéraire de randonnée pédestre est un tronçon de chemin balisé situé entre un point de départ et un point d'arrivée.

1. Histoire et évolution de Suisse Rando

C'est en 1934 que la Fédération Suisse de Tourisme pédestre (FSTP) fut fondée à Zurich. Dès le départ, une claire répartition des tâches fut jugée nécessaire : le balisage lui-même resta l'affaire des cantons (associations cantonales) mais l'organisation faîtière se chargea de la coordination entre les cantons (associations cantonales), de la réalisation des tâches générales au niveau national, de la publicité et de l'information de la population. En 1934 toujours, on se mit d'accord pour créer un indicateur standard de balisage des chemins de randonnée pédestre. L'indicateur avec le texte noir sur fond jaune était né. Avec l'entrée à la FSTP de l'Association cantonale bernoise de tourisme pédestre, en 1937, le balisage des chemins se généralisa de plus en plus en montagne¹. C'est en accord avec le Club Alpin Suisse et les Amis de la Nature que le balisage « blanc-rouge-blanc » fut ensuite introduit. Grâce au soutien de l'Office national suisse du tourisme d'alors, la FSTP se fit lentement mais sûrement connaître dans l'opinion publique. Après la guerre, elle continua à se développer à différents échelons : balisage des premiers itinéraires continus, mise en place de la commission technique, élaboration de directives pour les cartes d'excursions, émissions radiophoniques présentant les excursions et participation à la fondation du mouvement européen de la randonnée pédestre. En 1972, les instances de l'association décidèrent de professionnaliser le secrétariat de la FSTP. Les années 1973 et 1974 sont à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la FSTP ; c'est en effet à ce moment-là que fut lancée l'initiative sur les chemins de randonnée pédestre ; celle-ci visait la conservation des chemins naturels et la séparation stricte entre trafic motorisé et trafic piéton d'une part et le transfert aux pouvoirs publics de la responsabilité des chemins de randonnée pédestre d'autre part. Le Conseil fédéral ayant présenté un contre-projet, l'initiative fut retirée et le contre-projet fut adopté par le peuple suisse en 1979, à une nette majorité (71%). Depuis lors, les chemins et sentiers pédestres sont ancrés dans la Constitution fédérale (art. 88). Quant à la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), elle entra en vigueur en 1987; cette loi oblige les cantons à planifier, aménager, entretenir et baliser les chemins de randonnée pédestre.

Les changements dans notre société, qu'ils soient économiques, politiques ou écologiques influencent bien évidemment le travail de la FSTP. Après un travail interne pour définir la position de la FSTP, l'assemblée générale du 15 mai 2004 a donc décidé de mettre au point des nouvelles Lignes directrices contraignantes qui précisent les visions et les objectifs de la FSTP pour les 5 à 10 prochaines années. Une réflexion générale approfondie sur le futur rôle de la FSTP fut alors menée avec les associations de tourisme pédestre de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Le présent document en est le résultat.

Les Lignes directrices ont été adoptées par l'assemblée générale du 21 mai 2005.

(Le changement du nom FSTP à Suisse Rando a été décidé par l'assemblée générale 2006 à Zurich)

2. Analyse du contexte

2.1. Evolution de la société

Notre société est confrontée depuis le siècle passé à d'énormes changements et transformations, marqués par un individualisme en progression évidente. Le besoin de chacun de se faire plaisir et de consommer de manière individuelle se remarque tout particulièrement dans le domaine des activités de loisirs, un domaine très important pour Suisse Rando. On rencontre de moins en moins de gens prêts à faire passer l'intérêt commun ou l'intérêt d'une association avant leurs propres besoins, à s'associer à une idée commune ou à faire du bénévolat. En outre, la grande mobilité des gens, liée aux possibilités illimitées qu'ils ont de communiquer mondialement, a des répercussions sur leur comportement durant les loisirs. Les offres, variées, peuvent à tout moment être comparées les unes aux autres et consommées en fonction des préférences et moyens de chacun. Le classique «cocon» associatif, apprécié jusqu'ici en raison du climat harmonieux qu'on y trouve et d'une conception partagée du but poursuivi, est remplacé désormais par une nouvelle manière d'appréhender les choses. Dans l'offre de loisirs d'aujourd'hui, c'est l'attractivité d'un certain style de vie qui est mise en avant. Les critères tels que santé, offre variée, cadre permettant de mettre en valeur l'individu et avantages financiers y jouent un grand rôle.

Il semble toutefois qu'à cette société du plaisir, celle qui vit selon les mots d'ordre du « toujours du nouveau», « foncer», « le plus fou possible» ou « anything goes » s'oppose désormais déjà un autre mode de pensée, celui du retour au connu, au sens du bien-être, au rythme lent et à l'intégration.

De manière générale, l'augmentation de la qualité de vie des gens dans les pays de l'Ouest agit positivement sur leur espérance de vie ; ils vivent en moyenne trois à quatre ans de plus qu'il y a 30 ans. Au contraire de ce qui a été dit plus haut, on remarque depuis peu que les hommes et femmes ayant pris récemment leur retraite sont à nouveau plus disponibles pour des tâches d'utilité publique.

[Source: Felizitas Romeiss-Stracke, chercheuse en sciences sociales et des loisirs, Munich, Volker Rittner, sociologue du sport, Cologne]

¹ Dans les années 1860-1870 déjà, la section Rätia du CAS avait commencé à signaler des itinéraires dans les montagnes.

2.2. Contexte politique

Les conditions suivantes sont déterminantes pour Suisse Rando :

- les moyens financiers de plus en plus rares à tous les échelons des pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes)
- l'estimation, différente suivant les cantons, de la qualité et de l'infrastructure des chemins de randonnée pédestre et de la nécessité de les promouvoir au plan institutionnel
- l'opposition envers la LCPR manifestée par certains milieux concernés (propriétaires de terrain, communes, chasseurs, par exemple)
- la politique de subventions, discutable, avec ses conséquences pour les chemins de randonnée pédestre (le maintien du goudronnage, entre autres)
- la sensibilisation accrue des responsables politiques pour les problèmes et développements relatifs à la politique de l'environnement
- la reconnaissance de l'utilité de la médecine préventive dans la santé
- la pression croissante sur le droit de recours des associations
- la discussion sur le droit de libre accès aux espaces naturels dans lesquels divers groupes d'intérêts veulent réaliser leurs objectifs.

2.3. Nature et environnement

Répercussions sur la nature, donc effets indirects sur la randonnée pédestre:

- évolution problématique du permafrost en raison du réchauffement du sol en surface
- augmentation du nombre des catastrophes naturelles (par ex. précipitations et tempêtes plus fortes que d'habitude, avec toutes leurs conséquences)
- effets aggravants sur la pollution de l'air et sur le bruit dus à la forte augmentation du trafic professionnel, de transit et de loisirs
- grands projets, nouveaux raccordements routiers et manifestations de masse provoqués par la concurrence toujours plus impitoyable entre les destinations touristiques
- augmentation de la demande pour les loisirs de plein air qui peuvent porter atteinte à la flore et à la faune (entre autres randonnées en raquettes, canyoning, vols en parapente, scooter tout terrain).

2.4. Evolution de la randonnée pédestre

Des études récentes provenant de sources diverses confirment que la randonnée pédestre continue à jouir d'une forte popularité et qu'il y a un rajeunissement des groupes d'âge qui la pratiquent.

Rainer Brämer, professeur spécialisé dans le domaine du tourisme pédestre à l'Université de Marburg, fait pour la randonnée pédestre les prévisions suivantes:

“La randonnée pédestre est un sport naturel et doux qui offre, de plus en plus, une compensation moderne et variée au stress, au manque de mouvement, à l'éloignement de la nature et à l'isolement social“.

Ces études relèvent les tendances suivantes:

- un grand intérêt pour la nature intacte, pour la montagne et pour la découverte de la nature
- un penchant pour les activités de proximité (la randonnée débute devant chez soi)
- une préférence pour les excursions plus courtes, moins fatigantes
- le fait que la randonnée pédestre est considérée désormais comme une occupation sociale (marcher en famille, avec des collègues, des amis)
- la randonnée comme style de vie: un habillement et un équipement à la mode en font partie
- une grande affinité avec la gastronomie, le confort
- un grand intérêt pour les itinéraires à thème et de découverte
- l'augmentation de l'offre d'itinéraires (inter)nationaux de grande randonnée
- l'apparition de sports nouveaux apparentés à la randonnée pédestre, comme les excursions en raquettes, le walking, le nordic-walking, la pratique des voies d'escalade (Klettersteig)
- la forte concurrence des vacances de randonnée pédestre à l'étranger (prix bas, accessibles à tout un chacun)

3. Visions de Suisse Rando

Les visions mentionnées ci-après montrent comment Suisse Rando envisage l'avenir de la randonnée et des chemins de randonnée pédestre.

3.1. Les visions pour la randonnée pédestre

- 1
Importance de la randonnée pédestre
La randonnée pédestre est très appréciée par toutes les tranches d'âge de la population et par les touristes de Suisse et de l'étranger
- 2
Réseau de chemins de randonnée pédestre
Les randonneurs trouvent un réseau de chemins de randonnée pédestre intéressant et balisé uniformément. Le réseau est accessible par les transports publics.
- 3
Détente
En marchant, les randonneurs peuvent se détendre et récupérer tant physiquement que mentalement.
- 4
Défense des intérêts
Les intérêts des randonneurs sont bien défendus. Leurs besoins sont pris en considération à tous les échelons politiques. La participation à l'élaboration des lois est garantie.
- 5
Information
L'information des randonneurs est améliorée en permanence et adaptée aux besoins.
- 6
Sensibilisation à la protection de la nature et à la sécurité
Les randonneurs sont rendus attentifs à la protection de l'environnement et à la sécurité. Ils se comportent selon le principe suivant «ne reviens qu'avec tes impressions et ne laisse derrière toi que les traces de tes pas».
- 7
Promotion de la randonnée pédestre / notoriété de Suisse Rando
La randonnée pédestre est encouragée activement par les pouvoirs publics, par les organisations de droit privé et par les entreprises. Les randonneurs connaissent les tâches et les prestations fournies par Suisse Rando et les associations cantonales de tourisme pédestre. Les médias rendent régulièrement compte de ces prestations.

3.2. Les visions pour les chemins de randonnée pédestre

- | | |
|--|--|
| 1
Réseau de chemins de randonnée pédestre, signalisation, utilisation | En Suisse et dans la principauté du Liechtenstein, on dispose d'un réseau de chemins de randonnée pédestre intéressant et sûr qui couvre l'ensemble du territoire; ce réseau de chemins est entièrement et uniformément balisé. Il contribue au bien-être de la population et représente une plus-value pour le tourisme. |
| 2
Accès | Les chemins de randonnée pédestre sont accessibles à tous. Leur utilisation par d'autres usagers que les piétons (bikers, skaters, cavaliers) est réglementée. Les piétons ne sont pas gênés par d'autres usagers. |
| 3
Protection de la nature et de l'environnement | Les chemins de randonnée pédestre en général et les sentiers thématiques ou de découverte en particulier n'ont pas d'effets négatifs sur la nature et l'environnement. |
| 4
Revêtements en dur | Le nombre de chemins à revêtement en dur à l'extérieur des localités ne doit pas dépasser 10% de l'ensemble. |
| 5
Entretien, sécurité | Les chemins de randonnée pédestre sont régulièrement entretenus; ils satisfont à des conditions de sécurité pour la prévention des accidents qui varient selon les catégories de chemins. Les mesures de sécurité ne peuvent cependant pas remplacer la responsabilité personnelle des randonneurs. |
| 6
Réseau de chemins de randonnée pédestre, modifications | <p>En principe, le réseau de chemins de randonnée pédestre qui existe actuellement en Suisse, long de plus de 62'000 km, ne doit plus être agrandi.</p> <p>Lorsque l'on modifie le réseau de chemins, il faut tenir compte des intérêts de la population locale, de l'économie (touristique) locale et de la protection de la nature et de l'environnement.</p> <p>Les chemins de randonnée pédestre utilisés pour d'autres usages (par exemple comme dessertes routières) doivent être remplacés en tenant compte des principes mentionnés ci-dessus.</p> <p>Les projets de nouveaux itinéraires nationaux et interrégionaux ne sont réalisés qu'après un examen approfondi de la situation et des intérêts généraux.</p> |
| 7
Banque de données | Les chemins de randonnée pédestre publics et signalisés de manière officielle conformément à la LCPR sont enregistrés dans un catalogue de données unifié. Suisse Rando coordonne la mise en application en étroite collaboration avec la Confédération. |

4. Philosophie de Suisse Rando

- 1 Suisse Rando, membres La «Suisse Rando» est l'association faitière qui réunit les associations de tourisme pédestre dans les cantons et dans la principauté du Liechtenstein.
- 2 Compétences Partenaire compétent et fiable, Suisse Rando prend en main tous les intérêts nationaux de la randonnée pédestre et des chemins de randonnée pédestre.
- 3 Promotion de la randonnée pédestre Suisse Rando initie des projets, fournit des prestations et agit au plan national pour promouvoir la randonnée pédestre, en tant qu'occupation judicieuse des loisirs et contribution importante à la santé, pour ajouter une plus-value touristique et pour inciter la population à mieux comprendre la nature.
- 4 Réseau de chemins de randonnée pédestre, signalisation Suisse Rando s'engage fortement en faveur d'un réseau de chemins de randonnée pédestre intéressant, sûr et qui couvre l'ensemble du territoire suisse et de la principauté du Liechtenstein, réseau entièrement et uniformément signalisé.
- 5 Utilité pour les membres Pour les associations cantonales de tourisme pédestre, Suisse Rando est à la fois un fournisseur de prestations et le défenseur de leurs intérêts.
- 6 Innovation Suisse Rando est ouverte aux innovations touchant à la randonnée pédestre et aux chemins de randonnée pédestre pour autant que ces innovations soient compatibles avec les Lignes directrices.
- 7 Tendance politique Suisse Rando est indépendante tant au niveau politique que confessionnel. Elle ne prend position que sur des thèmes et problèmes qui concernent directement ses objectifs et intérêts, en conformité avec ses Lignes directrices.
- 8 Organisation La collaboration au sein de Suisse Rando est caractérisée par une répartition des tâches entre Suisse Rando et les associations cantonales de tourisme pédestre qui permet d'agir rapidement et efficacement.
- 9 Direction Suisse Rando est une organisation d'utilité publique dirigée en fonction de critères de gestion d'entreprise et de critères économiques.
- 10 Recherche de fonds Suisse Rando coordonne, encourage et soutient par des mesures appropriées la recherche de fonds pour assurer le financement des objectifs et des tâches de Suisse Rando et de chaque association cantonale de tourisme pédestre.

5. Principes et objectifs

5.1. Membres

Principes:

Les membres actifs de Suisse Rando sont :

- les associations de tourisme pédestre reconnues par les cantons et l'association de tourisme pédestre de la principauté du Liechtenstein

Peuvent devenir membres associés de Suisse Rando:

- les associations, institutions et entreprises nationales qui ont un rapport avec la randonnée pédestre.

Les membres des associations cantonales de tourisme pédestre sont

- les personnes physiques
- les organisations, institutions et entreprises cantonales, régionales et locales.

Objectifs:

- | | |
|---------------|---|
| 1
National | Suisse Rando veut gagner, en tant que membres associés, 75% de toutes les organisations et entreprises nationales importantes ayant un rapport avec la randonnée pédestre, et ceci dans les cinq ans à venir. |
| 2
Cantonal | Dans le cadre des possibilités des associations cantonales de tourisme pédestre de fournir des prestations, le nombre de membres devrait augmenter en permanence ces prochaines années. |
| 3
Soutien | Suisse Rando, par le biais de mesures et de projets appropriés, apporte son soutien au recrutement de membres dans les associations cantonales de tourisme pédestre. |

5.2. Direction et organisation

Principe:

Grâce à un concept moderne de direction et d'organisation basé sur des instruments de gestion et de contrôle efficaces, Suisse Rando veut réussir et s'imposer à long terme comme organisation à but non lucratif. Suisse Rando est gérée suivant des critères de gestion d'entreprise et des critères économiques sans perdre de vue son rôle d'utilité publique.

Objectifs:

- 1
Collaboration entre Suisse Rando et associations cantonales de tourisme pédestre
La collaboration à Suisse Rando doit être marquée par une répartition judicieuse des tâches entre les instances dirigeantes de Suisse Rando et les associations cantonales de tourisme pédestre. Des structures simples et transparentes doivent permettre une mise en œuvre efficace des objectifs des Lignes directrices
- 2
Décisions, participation
Les structures de Suisse Rando doivent garantir que d'une part les décisions puissent être prises rapidement et simplement et que d'autre part les droits démocratiques de participation restent préservés à tous les niveaux.
- 3
Communication interne
Des plates-formes, des instruments et des mesures appropriés stimulent les échanges et la communication à tous les niveaux.
- 4
Flexibilité face aux nouveautés
Suisse Rando doit pouvoir rester flexible et s'adapter aux changements. Elle doit pouvoir réagir rapidement aux nouveaux développements et événements.
- 5
Orientation vers l'efficacité
Suisse Rando recherche systématiquement l'efficacité en pratiquant une gestion rationnelle de l'association. Avec les ressources dont elle dispose (collaborateurs, finances, relations, etc.), elle s'efforce d'atteindre au mieux les buts de l'organisation.
- 6
Langues, culture
Suisse Rando tient compte des différences linguistiques et culturelles des régions.
- 7
Autonomie des associations cantonales de tourisme pédestre
Les associations cantonales de tourisme pédestre mènent leurs activités associatives et administratives de manière autonome, en tenant compte de l'orientation commune des Lignes directrices.

8
Soutien
apporté par
Suisse Rando

Suisse Rando encourage la collaboration entre les associations cantonales de tourisme pédestre (→ prestations de base). Afin d'augmenter la qualité et l'efficacité, elle les conseille et les soutient, si elles le souhaitent, dans l'exercice de leurs activités associatives et administratives (→ prestations supplémentaires moyennant paiement).

9
Collaborateurs
de Suisse
Rando

Pour pouvoir accomplir sa mission de manière professionnelle, Suisse Rando attend beaucoup de ses collaborateurs, tant du point de vue technique que du point de vue humain. Suisse Rando encourage la formation et l'éducation permanente de ses collaborateurs et leur offre des conditions qui permettent un travail efficace dans un ambiance agréable.

5.3. Randonnée pédestre

Principe :

Suisse Rando encourage la randonnée pédestre comme une occupation intelligente pour les loisirs et les vacances; elle contribue ainsi fortement à la santé de la population, à une meilleure compréhension de la nature et de la culture et apporte une plus-value touristique dans notre pays et dans la principauté du Liechtenstein.

Objectifs :

- | | |
|---|---|
| 1
Attractivité de la
randonnée pédestre | Suisse Rando entend promouvoir la randonnée pédestre au moyen de mesures, projets et prestations appropriées. |
| 2
Ouverture à de
nouvelles formes de
randonnée pédestre | Suisse Rando approuve et encourage les nouvelles formes et tendances de randonnée pédestre – en particulier dans le sport de masse et le fitness – à condition qu’elles soient conformes aux objectifs des Lignes directrices. |
| 3
Sécurité de la
randonnée pédestre | Des mesures préventives et durables doivent faire baisser de manière notable le nombre des accidents de randonnée sur les chemins de randonnée et sentiers de montagne signalisés. |
| 4
Répartition des
tâches entre Suisse
Rando et les
associations
cantonales de
tourisme pédestre | En principe, les actions et prestations nationales relèvent de la compétence de Suisse Rando alors que ce sont les associations cantonales de tourisme pédestre qui s’occupent des tâches cantonales et régionales ainsi que des contacts directs avec les membres et les clients. |
| 5
Prestations | Les principales prestations offertes au randonneur par les associations cantonales (subsidièrement par Suisse Rando) sont les suivantes: <ul style="list-style-type: none">- Diffusion d’informations et de littérature sur la randonnée pédestre et sur le réseau de chemins de randonnée pédestre- Organisation de courses guidées et de voyages de randonnée pédestre- Conseils individuels sur tout ce qui touche à la randonnée pédestre |
| 6
Droits et protection
des marcheurs | Consciente que le réseau de chemins de randonnée pédestre est également utilisé par d’autres usagers tels que cyclistes, cavaliers, skaters, etc., Suisse Rando s’engage en priorité pour les droits et les intérêts des marcheurs. |
| 7
Chefs de course | Suisse Rando coordonne la formation et la formation continue des chefs de course qui travaillent pour les associations cantonales de tourisme pédestre. |

5.4 Chemins de randonnée pédestre

Principe:

Suisse Rando s'engage pour maintenir en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein un réseau de chemins de randonnée pédestre intéressant et sûr qui couvre l'ensemble du territoire; ce réseau est **entièrement et uniformément** balisé.

Objectifs:

- 1
Mise en œuvre de la LCPR
La mise en oeuvre de la LCPR joue un rôle primordial. Suisse Rando s'engage pour que la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre ainsi que l'ordonnance y relative soient appliquées sur tout le territoire.
- 2
Droit de recours des associations
Lorsque d'importants projets vont à l'encontre de la LCPR, les instances dirigeantes Suisse Rando ou les associations cantonales de tourisme pédestre (en fonction de leur légitimation) décident s'il faut faire recours.
- 3
Collaboration avec la Confédération
La collaboration entre Suisse Rando et la Confédération est positive. En tant que prestataire de services et sur mandat des autorités fédérales compétentes, Suisse Rando rédige des prises de position spécifiques, dispense un enseignement et conseille les cantons et les organisations cantonales de tourisme pédestre pour l'application de la LCPR.
- 4
Collaboration avec les cantons
Les associations cantonales de tourisme pédestre, quant à elles, collaborent activement avec les autorités cantonales et avec celles du Liechtenstein; elles les conseillent et les soutiennent dans la mise en œuvre de Suisse Rando. Suivant les mandats, elles assument les tâches suivantes:
 - Planification et signalisation des chemins de randonnée pédestre cantonaux et du Liechtenstein
 - Aménagement et entretien des chemins
 - Mise au point de directives et recommandations pour les cantons et le Liechtenstein
 - Formation de leurs propres collaborateurs et collaboratrices dans le domaine de l'infrastructure
 - Rédaction d'expertises et de prises de position
 - Préparation d'oppositions et de recours lorsqu'elles sont légitimes
 - Collaboration dans des groupes techniques

- 5
Rapprochement
avec les voies de
communication
historiques
- Suisse Rando soutient le rapprochement des chemins de randonnée pédestre avec les voies de communication historiques.
- 6
Itinéraires nationaux
et internationaux de
randonnée pédestre
- Après avoir évalué les besoins et les intérêts, Suisse Rando planifie et coordonne les itinéraires de randonnée pédestre nationaux et internationaux en étroite collaboration avec les associations cantonales de tourisme pédestre concernées.

5.5. Protection de la nature et de l'environnement

Principe:

La protection de la nature et de l'environnement est d'un intérêt primordial pour Suisse Rando. Elle s'engage activement pour que la randonnée pédestre et les chemins de randonnée pédestre soient en harmonie avec la protection de la nature et de l'environnement.

Objectifs:

- 1
Prise de conscience
Suisse Rando sensibilise les marcheurs afin qu'ils respectent la nature et l'environnement.
- 2
Transports publics
Suisse Rando conseille l'utilisation des transports publics de préférence au transport individuel motorisé.
- 3
Planification, construction et entretien des chemins de randonnée pédestre
Dans la planification, la construction et l'entretien des chemins de randonnée pédestre, Suisse Rando tient toujours compte de la protection de la nature et de l'environnement.
- 4
Droit de recours des associations
Suisse Rando et les associations cantonales de tourisme pédestre concernées se réservent le droit, en fonction de leur légitimation, de faire recours contre des projets, activités et manifestations en rapport avec les chemins de randonnée pédestre qui pourraient nuire à l'environnement.

5.6. Marketing, communication, lobbying

Principe :

Suisse Rando utilise le marketing, la communication et le lobbying de manière professionnelle pour faire partager ses visions à l'opinion publique, aux partenaires, aux clients et aux décideurs et les convaincre de l'utilité de ses tâches et prestations.

Objectifs:

- | | |
|---|---|
| 1
Marketing | Suisse Rando a recours à des techniques de marketing professionnelles pour commercialiser ses prestations et activités. |
| 2
Soutien des associations cantonales de tourisme pédestre | Suisse Rando utilise des mesures centralisées de marketing pour aider les associations cantonales de tourisme pédestre à réaliser leurs objectifs, leurs tâches et leurs activités administratives, entre autres dans le domaine du recrutement des membres et dans la recherche de nouveaux clients. |
| 3
Communication | Grâce à une communication active, ouverte et rapide, Suisse Rando joue la carte de la transparence pour être bien acceptée de l'opinion publique et faire valoir ses intérêts et ses activités. |
| 4
Médias | Suisse Rando soigne de manière active et productive ses relations avec les médias. |
| 5
Lobbying national | Pour réaliser ses objectifs et ses tâches, Suisse Rando pratique au niveau national un lobbying actif dans les milieux intéressés ainsi qu'auprès des autorités et institutions exerçant une influence sur le secteur de la randonnée pédestre et des chemins de randonnée pédestre. |

5.7. Finances

Principe:

Suisse Rando vise une situation financière saine et des recettes garanties à long terme.

Objectifs:

- 1
Mériter le soutien
Grâce à ses compétences techniques et à son potentiel ainsi qu'à son travail de relations publiques constant et efficace, Suisse Rando parvient à s'imposer auprès des partenaires, clients et donateurs comme un prestataire de services et une organisation méritant d'être soutenue.
- 2
Financement
Suisse Rando assure son financement par les
 - cotisations de membres
 - recettes en provenance de donateurs
 - recettes de sponsoring
 - recettes provenant de mandats de prestations donnés par les autorités fédérales
 - recettes provenant de prestations fournies aux associations cantonales de tourisme pédestre
 - recettes provenant de prestations fournies à des tiers
- 3
Indépendance
Lors de la conclusion de contrats, Suisse Rando veille à ce que ses objectifs à long terme et son indépendance restent préservés.
- 4
Transparence, contrôle
Une grande transparence ainsi que des mécanismes d'examen et de contrôle efficaces doivent garantir une gestion prudente des moyens financiers disponibles.
- 5
Recherche de fonds
Suisse Rando s'appuie sur une pratique professionnelle de recherche de fonds pour financer ses objectifs et tâches ainsi que ceux des associations cantonales de tourisme pédestre.

5.8. Coopération

Principe:

Les coopérations servent avant tout à l'application des Lignes directrices, à la compréhension mutuelle, à la mise en œuvre d'objectifs communs et à l'utilisation des synergies.

Objectifs:

- | | |
|---|---|
| 1
Coopérations de
Suisse Rando | Suisse Rando coopère de préférence avec les associations, institutions et entreprises nationales et internationales actives dans le domaine des loisirs, du sport, du tourisme, de la culture, des transports, de la nature et de l'environnement et qui ont rapport avec la randonnée pédestre, respectivement avec les chemins de randonnée pédestre. |
| 2
Coopérations des
associations
cantonales de
tourisme pédestre | Les associations cantonales de tourisme pédestre coopèrent de leur propre chef avec des partenaires régionaux et locaux proches de leurs activités associatives et administratives. |
| 3
Coopérations supra
régionales des
associations
cantonales de
tourisme pédestre | Suisse Rando coordonne les coopérations supra régionales après concertation avec les associations cantonales de tourisme pédestre concernées. |

Annexe

Aperçu de la répartition des tâches / de la collaboration entre Suisse Rando, les associations cantonales de tourisme pédestre (ACTP) et les tiers

Aperçu de la répartition des tâches et de la collaboration entre **Suisse Rando**, les **ACTP** et les tiers

(Situation: janvier 2005 / la liste n'est pas nécessairement exhaustive)

X = Direction x = Collaboration ACTP = Associations cantonales de tourisme pédestre

N°	Tâche / affaire	Compétence / coopération			Remarques
		Suisse Rando	ACTP	Tiers	
Travail associatif général					
1	Lobbying au niveau national	X	x		
2	Lobbying au niveau cantonal	x	X		
3	Affiliation ou coopération avec d'autres organisations	X	X		Suisse Rando dans les organisations actives au niveau (inter)national / ACTP dans les organisations actives aux niveaux cantonal et régional
4	Utilisation du droit de recours des associations	X	X		Selon légitimation, concertation indispensable
5	Relations publiques	X	X		Suisse Rando au niveau national / ACTP au niveau cantonal ou pour la principauté du Liechtenstein (PL)
6	Organisation de l'AG, des conférences des présidents (CP) de Suisse Rando	X	x		
Infrastructure					
1	Prestations de services spécialisés pour la Confédération sur contrat de prestations avec l'OFROU	X	x	x	ACTP exceptionnellement
2	Prestations de services pour les cantons et PL sur contrats de prestations correspondants	x	X	x	
3	Préparation d'outils de mise en œuvre, de directives, de recommandations pour la planification, la construction et l'entretien ainsi que pour la signalisation des chemins de randonnée pédestre (pas exhaustif)	X	x	x	Suisse Rando au niveau fédéral / ACTP au niveau cantonal, PL
4	Consultation en général (y compris questions juridiques)	X	X	x	En fonction des compétences techniques données: Suisse Rando → Confédération, cantons, PL, ACTP → cantons, PL
5	Planification et coordination des itinéraires de randonnée pédestre internationaux et nationaux	X	x		

N°	Tâche / affaire	Compétence / coopération			Remarques
		Suisse Rando	ACTP	Tiers	
6	Planification, entretien et signalisation des réseaux de chemins de randonnée pédestre cantonaux et du Liechtenstein	x	X		En fonction du contrat de prestations passé avec le canton ou la principauté du Liechtenstein
7	Coordination pour le développement, l'utilisation et l'enseignement du SIG pour les ACTP	X	x		Entre autres go.w@alk.ch / modèle de données locomotion douce / MISTRA
8	Rédaction de prises de position spécialisées et d'expertises	X	X		Suisse Rando sur mandat de la Confédération / ACTP sur mandat des cantons ou de la PL / concertation indispensable
9	Formation et formation permanente dans le domaine de l'infrastructure	X	X		FSTP compétente pour les cadres cantonaux et de la PL, ACTP compétentes pour leurs propres collaborateurs et collaboratrices
10	Organisation de séminaires techniques	X	x		Pour les services techniques de la Confédération, des cantons/PL, pour les ACTP
11	Mandats de recherche d'importance nationale (y compris statistiques)	X	x		
Prestations de services diverses					
1	Revue Sentiers	X	x	x	
2	Cartes d'excursions / mise à jour	X	X	x	Coordination par Suisse Rando Objectif: les cartes de la série T se distinguent par leur unité et leur qualité
3	Livres (guides) sur les excursions	X	X	X	Pas de responsable, la collaboration est basée sur des accords individuels
4	Publicité et renseignements sur le réseau de chemins de randonnée pédestre	x	X		
5	Publicité sur le réseau de chemins de randonnée pédestre sur Internet	X	X		Coordination par Suisse Rando – liens vers les sites Internet des ACTP
6	Formation et formation continue des chefs de course des ACTP	X	x	x	Suisse Rando fixe les normes et coordonne la mise en œuvre. Objectif: arriver à une formation et une formation continue reconnues suivant les directives uniformes et contraignantes de Suisse Rando
7	Organisation de courses accompagnées		X		
8	Manifestations internationales de la randonnée pédestre	X	x	x	Coordination par Suisse Rando

N°	Tâche / affaire	Compétence / coopération			Remarques
		Suisse Rando	ACTP	Tiers	
Administration					
1	Publicité pour le recrutement de membres	x	X		Recrutement des membres effectué de manière indépendante et selon les catégories de membres propres à chaque ACTP / soutien de Suisse Rando
2	Banque de données des membres de Suisse Rando	X			Membres selon statuts
3	Banque de données des membres des ACTP	X (à l'avenir)	X		Objectif: banque de données centralisée de tous les membres des ACTP tenue régulièrement à jour. On évitera ainsi que les membres des ACTP reçoivent les lettres de Suisse Rando lors d'opérations de récolte de fonds. Organisation et coordination de la banque de données par Suisse Rando.
Recherche de fonds					
1	RandoPasseport	X	x	x	
2	Opérations nationales de récolte de fonds (direct-mailings)	X (à l'avenir)	x	x	Objectif: aucun courrier aux membres des ACTP
3	Sponsoring	X	X	x	Suisse Rando uniquement pour les partenaires actifs au niveau (inter)national / ACTP pour les partenaires avec une orientation locale, cantonale ou avec la PL.
4	Opérations spéciales, événements	X	X	x	Suisse Rando au niveau national / ACTP au niveau cantonal et dans la principauté du Liechtenstein